



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

(Document à retourner à comite@judorhone.com
Avant le 15 juin 2022 pour la déclaration sur la saison 2022-2023

Club : Département :

Type d'organisation : Tournoi Interclubs Stages

Date :

Lieu :

Catégorie d'âge :

.....

.....

Nom du responsable :

Téléphone responsable :

Partie à remplir obligatoirement par le club

Demande d'arbitres oui Non

Nombre d'arbitres officiels demandés :

Ecole des jeunes arbitres oui Non

Quantité de jeunes arbitres demandés :

Horaire convocation des arbitres :

Lieu de convocation :

.....

.....

.....

Je soussigné Mr – Mme.....Président (e) du club.....

M'engage à respecter le règlement fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Notamment : affiliation des clubs, licences FFJDA pour les participants, dimension des tapis, temps de récupération entre les combats (cf textes officiels FFJDA) et arbitrage.

Je m'engage à régler en fonction du tarif en vigueur les diverses prestations des personnes sollicitées notamment pour l'arbitrage

En ce qui concerne la demande de participation de l'école des jeunes arbitres, **chaque club devra s'acquitter de la somme forfaitaire de 50,00 € auprès du Comité du Rhône – Métropole Lyon Judo quel que soit le nombre de jeunes arbitres présents**

Cette somme devra être réglée EN DEBUT DE SAISON SPORTIVE (avant le 30 septembre) et une facture sera établie à réception du règlement.

Pièces à joindre obligatoirement : **règlement précis de la manifestation**

Date :

Signature :

PARTIE RESERVEE A LA FEDERATION

Le Comité autorise le club :Oui Non

A organiser la manifestation déclarée dans le présent document

Appellation donnée par la Fédération : Tournoi Interclubs Stage

Réserves éventuelles de la Fédération :

Date :

Signature du Président du Comité du Rhône – Métropole Lyon judo